



Mon ex a sectionné les freins de ma voiture

Par **Nonopalo**, le **16/08/2022 à 18:03**

Bonjour, mon ex compagnon ma agresser puis cracher dessus. Il m'a menacer de mort et insulté par 53 messages vocaux écouter par la police , il a également usurpé mon identité pour me mettre sur des sites internet avec des photos de moi et toutes mes coordonnées,. Puis il m'a sectionné les freins de ma voiture l'avant veille que je parte en vacances avec mes enfants. Tout sa en 3 jours! Il est seulement placé sous contrôle judiciaire et le procès n'est que dans 6 mois!. J'ai perdu 1000€ de voyage, je doit assumer les fraies de réparation de mon véhicule car assuré au tiers ils veulent rien savoir, je suis en arrêt de travail car je suis en état de choc et je n'arrive pas à dormir, pendant que lui est tranquillement chez ses parent au bord de la piscine avec quelque petite contrainte , sa me révolte. Comment peut-on laisser encore de nos jours une mère de famille avec des enfants comme sa , avec toutes les histoires d'autres femme victime ? Je croyais que la justice ne laisser plus rien passer sur des faits similaire? J'ai rendez vous avec l'association des victimes , l'avocat et je suis suivi par la psychologue de l'unité judiciaire. Mais en attendant je suis morte de peur chez moi et mes enfants sont chez leur père car je ne veux pas qu'ils me voient comme sa et j'ai peur pour leur sécurité. Je suis dans un désespoir le plus totale et je ne sais pas comment je vais faire financièrement quelqu'un pourrais m'aider ?

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2022 à 18:36**

Bonjour

J'espère pour vous qu'il n'y a que les flexibles à changer ?

Vous avancez quand même dans le bon sens, vous avez un avocat, êtes en contact avec une association des victimes, la police est au courant des faits...

Je ne vois rien de plus à faire en l'état.

Courage à vous.

Par **Nonopalo**, le **16/08/2022 à 19:15**

Non malheureusement se font pas que les flexibles de frein c'est la pièce centrale de freinage qu'il a sectionné !

Par **Nonopalo**, le **16/08/2022** à **19:16**

Merci, pour votre message , en effet je ne vois plus rien d'autre à faire..

Par **Zénas Nomikos**, le **17/08/2022** à **14:56**

Bonjour,

je me pose des questions sur la santé psychiatrique de votre ex compagnon. Prend-il des psychotropes, a-t-il déjà un traitement, le prend-il régulièrement?

Avec l'aide d'un psychiatre (et des pompiers ou gendarmes/policiers en cas d'urgence), peut-être que votre ex pourrait être hospitalisé en psychiatrie pour un soin sans son consentement mais à votre demande.

Voir peut-être ici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambtron/admission-soins-psychiatriques-libres-sans-30830.htm>

Par **Zénas Nomikos**, le **17/08/2022** à **15:54**

Rebonjour,

en ce qui vous concerne, êtes-vous allée au service des urgences ou consulter votre médecin traitant pour faire établir un certificat médical de constatation de blessures psychiques afin de le faire valoir en justice au sujet de votre préjudice : stress, insomnie, angoisses, plus préjudice relationnel du fait que vous ne pouvez plus garder vos enfants comme à l'accoutumée?

Par **janus2fr**, le **18/08/2022** à **09:17**

Bonjour,

Je suis assez surpris, le sabotage de vos freins étant clairement une tentative d'assassinat, crime puni de la réclusion criminelle à perpétuité, que votre agresseur soit juste sous contrôle judiciaire.

Par **Visiteur**, le **18/08/2022** à **12:40**

Il faudrait savoir si l'auteur du sabotage est identifié sans aucun doute ou pas. Le doute profite toujours à l'accusé....

Par **Nonopalo**, le **18/08/2022** à **13:06**

Bonjour, en effet ses empreintes coïncide bien avec celle prélevée par la police scientifique, et oui avec toute ses preuves et des aveux il est simplement placé sous contrôle judiciaire et la date de procès et le 02 février 2023!!

Par **P.M.**, le **18/08/2022** à **14:03**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a eu un dépôt de plainte, éventuellement avec constitution de partie civile et dans ce cas quelle est en est la qualification des faits...

Par **Nonopalo**, le **18/08/2022** à **22:51**

Bien entendu que la plainte a été déposée, comme citer ci dessus la police scientifique a relever les empreintes qui sont bien les siennes et il est placer sous contrôle judiciaire jusqu'au procès... pour la qualification des faits avant les résultats de ses empreintes et aveux c'était mise en danger de la vie d'autrui (plainte contre x avec fort soupçon de..) aujourd'hui je ne sais pas justement et c'est ce qui me rend dingue ! La seule info que j'ai c'est le contrôle judiciaire avec interdiction de rentrer en contact et autour de chez moi et la date du procès.., j'attend avec impatience mon rendez vous avec mon avocate qui elle pourra accéder aux dossiers

Par **P.M.**, le **19/08/2022** à **08:33**

Bonjour,,

C'est peut être là le problème que la plainte ne soit pas nominative...

Mais il faudrait peut-être attendre aussi que les résultats de l'enquête soient transmis au Procureur de la République...

Par **Nonopalo**, le **19/08/2022** à **15:23**

Les résultats de l'enquête le procureur les as puisque ses empreintes on bien était confirmé.... De plus ce matin un article sur var matin a était fait sur mon histoire sans que je sois au courant...!!! Certes ils ont pas cité mon nom mais bon il y a des détails que j'aurais voulais éviter ne serais ce que par à port à mon fils de 14 ans..!! Et l'article est loin d'être complet et il y des éléments faux ! Bref!!

Par **P.M.**, le **19/08/2022** à **16:43**

D'après l'article de presse, la tentative d'homicide n'a pas été retenue...

Par **Nonopalo**, le **19/08/2022** à **16:47**

Tout à fait, j'aurais au moins appris quelque chose avec Var matin Même avec les menaces de la veille par message et sectionnée des freins c'est juste une mise en danger de la vie d'autrui....!!! Quel justice!